

Don du sang et homosexualité : levons le voile sur un scandale ! - 1/2

L'Etablissement Français du Sang (EFS) manque cruellement de donneurs et le fait savoir. Mais derrière toute cette mascarade, on peut très vite comprendre pourquoi tant de donneurs manquent à l'appel...

Il y a quelques mois, Laurent P. *, 39 ans, employé administratif à Blois (Loir-et-Cher) décide d'aller donner son sang suite à la campagne d'appel urgent au don de l'EFS. Profitant d'une possibilité offerte par son administration, il va alors accomplir pour la première fois ce qu'il considère comme un acte civique.

Tout semble de bonne augure : Laurent remplit le formulaire de prise en charge et répond à toute les questions qui lui sont posées. Pas de traitement en cours, pas de voyage à l'étranger ces dernières années, les questions s'enchaînent et ne laisse absolument pas prévoir ce qui allait se passer ensuite. L'entretien préalable avec le médecin semble se passer lui aussi simplement, tel une banale formalité. Tous les points sont repris un à un, et le médecin comprend rapidement que Laurent a une relation stable depuis presque dix ans. Toutefois, celui-ci n'a pas encore mentionné le sexe de son partenaire jusqu'à ce que cette question fatidique lui soit posée : " Votre petite amie a-t-elle donné son sang récemment ? ". Laurent explique alors qu'il ne s'agit pas d'une petite amie mais d'un petit ami. " Je suis désolée, monsieur, mais l'homosexualité est une contre-indication au don de sang ".

Une contre-indication hasardeuse

Une longue liste de cas particuliers contre-indiquent le don de sang qui dans certains cas risquerait d'être " impur " : récente extraction dentaire, changement récent de partenaire sexuel, multipartenariat, utilisation de drogue par voie intraveineuse ou nasale, etc. Mais parmi toutes ces affections à la pureté sanguine, l'une d'elles peut paraître surprenante : l'homosexualité. Aimer quelqu'un du même sexe rendrait-il le sang " impur " ? Selon l'EFS, la réponse est affirmative : les données épidémiologiques récentes montrent que Laurent est dans une catégorie dite " à risque " et peut importe qu'il est un comportement responsable ou non.

Malheureusement pour l'EFS, il faut bien avouer que ces affirmations ne reposent plus sur aucune base solide ni valable. Si la transmission du SIDA a été effectivement le fait des homosexuels dans les premiers temps de l'épidémie, force est de constater que depuis près de sept ans les homosexuels sont moins touchés par l'épidémie que les hétérosexuels (1 homo contaminé pour 2 hétéros contaminés au premier semestre 2001). Sur ces quinze dernières années, l'épidémie a progressée de 410% chez la population hétérosexuelle et a baissé de 68% chez les homosexuels. Statistiquement parlant, la catégorie de la population hétérosexuelle représente plus donc de risques aujourd'hui que la population homosexuelle.

Une situation intolérable

Qu'est ce qui peut donc encore interdire à un homosexuel de donner son sang aujourd'hui ? Scientifiquement parlant, rien de valable n'est apporté et on peut surtout s'offusquer que cette discrimination soit toujours en vigueur lorsque l'on sait que normalement, toutes les poches de sang sont vérifiées et testées avant d'être mises à la disposition des malades. Au grand damne de nos certitudes, on peut encore en douter lorsque Laurent dans l'incompréhension totale se voit répondre par le Ministère de la Santé une affirmation qui sera plus tard démentie : " tous les dons de sang ne sont pas contrôlés et les tests non fiables à 100%. " Est-ce cela qui justifierait la non prise de risque par l'Etablissement Français du Sang ? Mais sur quoi reposent les critères d'évaluation du danger que représente un donneur éventuel ?

En 1998, le journal l'Humanité rapporte ainsi les propos du directeur de la transfusion sanguine de Lyon : " Un certain nombre de receveurs ont été contaminés, au cours des années précédentes, par des virus véhiculés

Don du sang et homosexualité : levons le voile sur un scandale ! - 2/2

majoritairement par le sang des personnes à risques, dont font partie les homosexuels. ". Celui-ci poursuit : " Vous invoquez, par ailleurs, l'infidélité des hétérosexuels. J'ai bien peur que ce jugement de valeur facile et médiatique ne fasse que refléter la vue biaisée que vous avez d'un milieu qui n'est pas celui que vous côtoyez... ". Un patient homosexuel avait eu malheur de dire que l'entretien avec le médecin était uniquement basé sur la confiance et que rien ne l'aurait empêché de dire qu'il était hétérosexuel et que les hétérosexuels d'ailleurs n'était pas plus étrangers au multipartenariat que les homosexuels.

Quelle perspective pour l'avenir ?

Il est clair que refuser le don de sang à une partie de la population sous prétexte de son orientation sexuelle repose bien aujourd'hui sur des critères portant uniquement sur des jugements de valeur désuets et dignes d'une époque qui n'est plus la nôtre. Ces préjugés sans fondements stigmatisent une fois de plus les homosexuels en les mettant à l'écart d'une vie sociale saine. Seules les pratiques à risques devraient être des critères de refus d'un donneur et non pas l'orientation sentimentale et sexuelle comme c'est le cas à l'heure actuelle. Chaque homme est égal devant la maladie et prédisposé à être contaminé alors pourquoi de telles discriminations subsistent-elles encore au pays des droits et de la liberté ?

Cette pratique honteuse est de loin l'une des plus critiquées dans le monde médical. Bon nombre de médecins se doivent de refuser à contrecoeur des donneurs potentiels à cause de cette fameuse contre-indication que constitue l'homosexualité. Les responsables de la Croix Rouge d'Andorre ont activement dénoncé et à de nombreuses reprises les mesures françaises qu'ils considèrent comme une atteinte au Droits de l'Homme : " la sélection et le contrôle sanitaire du sang doit prévaloir sur l'exclusion discriminative des personnes pour cause d'orientation sexuelle ". Madame CHARPY (responsable national de l'EFS) se déclarait prête, en ce qui la concerne, à revenir sur ces critères d'exclusions qu'elle avoue " mal rédigés et stigmatisant ".

Une prise de conscience collective s'avère plus que jamais nécessaire. Cette atteinte nous concerne tous et est le combat de chacun : aux pouvoirs politiques désormais de prendre les décisions qui s'imposent pour ce qui sera un grand pas vers une véritable justice sociale, facteur inhérent à la cohésion dont manque cruellement notre société.

Sources

NDLR : le cas de Laurent P. Est purement fictif mais toutefois basé sur des faits réels. Toute ressemblance avec un personnage ou une situation existants ou ayant déjà existés serait purement fortuite.

1. Homosexualité, Quel risque pour le don du sang ?, 4 avril 1998
<http://www.humanite.presse.fr/journal/1998-04-04/1998-04-04-413354>
2. Dossier " don du sang " LGBTH. Com
http://www.lgbth.com/dossiers/info/don_sang.html
3. Dondusang. Com, Votre point de vue, 7 et 21 février 2004
<http://www.dondusang.com/pointdevue.htm>
4. Les homos ont-ils le droit de donner leur sang ?
<http://inpride.free.fr/site/ref011.htm>
5. Statistiques officielles de l'INVS sur les contaminations par le virus du SIDA
<http://www.invs.sante.fr/beh/2001/47/>